AR Prefecture

024-200040384-20210713-2021_52-DE Reçu le 20/07/2021 Publié le 20/07/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS

4B rue du Maréchal Joffre 24700 MONTPON MENESTEROL

Nombre de membres

- En exercice : 28 - Présents : 22

- Votants: 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2021-52

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 Juillet à 18h00.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 07 Juillet 2021.

ETAIENT PRESENTS: MM. M.Mme J.GAMBRO/G.PIEDFERT/ L.VERGNAUD /S.COUSTILLAS/ C.POUPARD/J-C.CHAUSSADE/ M-PILET/ M.COUSTILLAS/S.QUIVIGER./J-P.LOTTERIE/R.ROUILLER/S-GOULARD.MASSE/A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT//J.L.ROUSSEAU/G.ELIZABETH /B.CABIROL/D. LECONTE /V-CAMPANERUTTO/ J.JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION: MM. M.Mme G.HAERRIG Procuration à N-JAVERZAC-MARIGHETTO. V. LECONTE Procuration à A.WILLIAMS. F-SALAT Procuration à J.L. ROUSSEAU. L.LAGOUBIE Procuration à G.PIEDFERT. J.BONNEFON-DUHARD Procuration à J.L. ROUSSEAU. F.PARROT Procuration à G.ELIZABETH.

ETAIENTEXCUSES /ABSENTS: . MM. M.Mme G.HAERRIG /V.LECONTE. F-SALAT. L.LAGOUBIE. J. BONNEFON-DUHARD. F.PARROT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

RENOUVELLEMENT DU BAIL TDF CCIDL SUR LE TERRAIN SIS DE LA COMMUNE DE MOULIN NEUF

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Zone Artisanale et Industrielle de Moulin Neuf, aujourd'hui dissous et qui a transféré depuis lors son actif et passif à la CCIDL, a conclu en octobre 2003 un contrat de bail avec Télédiffusion de France (TDF) visant à lui consentir un terrain d'une contenance de 100 m2 répertorié au cadastre de la commune de Moulin Neuf au lieudit « la Boige », section A n°1854 pour une durée de 12 ans renouvelable une fois pour implanter une antenne.

Le montant du loyer initial était de 1173€.

Une renégociation du loyer de gré à gré n'ayant pas abouti, la CCIDL a confié la charge de renégociation au cabinet SASU JFG CONSULTING qui a réussi à porter le loyer de base à 7000€.

AR Prefecture

024-200040384-20210713-2021_52-DE

Reçu le 20/07/2021 Publié le 20/07/2021 contrat est conclu pour une durée de 20 (Vingt) ans à compter du 1er janvier 2021 avec possibilité de renouvellement sur une periode de 10 ans.

> Le cabinet en question sera rétribué à hauteur de 16% des loyers encaissés sur la période de 20 ans, soit 15.613€ HT qui seront versés par tranche de 5204€ HT sur 3 ans.

> Parallèlement, la SASU JFG CONSULTING s'engage sur une durée de 36 mois à assurer une veille concurrentielle du relais (Vérification des fréquences 5G..FM..TNT...) conformément avec aux stipulations de l'article 4 du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- -Approuve le bail joint en annexe;
- -Autorise Monsieur le Président à signer ledit bail.

Délibération adoptée à l'unanimité

A Montpon Menestérol, Le 19 Juillet

Jean-Paul